

REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION SUITE A OPPOSITION

Notifié au Bureau International de l'O.M.P.I. selon la Règle 17.1)
de l'Arrangement et du Protocole de Madrid

I- Office qui émet la notification :

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Direction des Marques, Dessins et Modèles

15, rue des Minimes-CS 50001

92677 COURBEVOIE CEDEX

FRANCE

Affaire suivie par : **Noémie ARIMOTO**

Téléphone : **01.56.65.86.66**

Télécopie : **01.56.65.86.04**

DATE : 12/11/2015

REF : 1262754/OPP 15-4808/NOA

II- N° de l'enregistrement international : 1 262 754

III- Marque : GLOBALONE

IV- Refus provisoire fondé sur une opposition :

Nom et adresse de l'opposant :

PIVOTAL PAYMENTS CORPORATION

1100 Boulevard René Lévesque West

9th Floor

H3B 4N4 MONTREAL, Québec

CANADA

V- Etendue du refus :

☐ Refus provisoire pour tous les produits et/ou services

☒ Refus provisoire pour certains des produits et services. Sont concernés :

Classe 9 : "mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipements de traitement de données, ordinateurs; logiciels informatiques; appareils de commande à distance; caisses enregistreuses; mémoires pour ordinateurs; détecteurs de fausse monnaie; instruments mathématiques; interfaces pour ordinateurs; machines à calculer; calculatrices de poche; cartes magnétiques codées; ordinateurs; ordinateurs portables; tablettes électroniques; ordinateurs blocs-notes; moniteurs [matériel informatique]; moniteurs [programmes informatiques]; supports de données magnétiques; supports optiques de données ; logiciels informatiques enregistrés; machines de bureau à cartes perforées; programmes informatiques enregistrés; programmes informatiques [logiciels téléchargeables]; programmes d'exploitation pour ordinateurs enregistrés; processeurs [unités centrales de traitement]; smartphones; cartes à circuit intégré [cartes à puce]; circuits intégrés; circuits imprimés; comptoirs; bouliers compteurs; machines à facturer; appareils de traitement de données; dispositifs périphériques pour ordinateurs; applications logicielles informatiques téléchargeables"

Classe 36 : "Affaires financières; affaires monétaires; agences de crédit; agences de recouvrement de créances; analyses financières; crédit-bail; services de banques d'épargne; émission de chèques de voyage; émission de cartes de crédit; services d'émission de bons de valeur; investissement de capitaux; informations financières; opérations de compensation; services de conseillers financiers; services de conseil en matière de créances; cotations boursières; gestion financière; change de devises; services bancaires en ligne; services de cartes de débit; services de cartes de crédit;

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001

92677 COURBEVOIE Cedex

Téléphone : 0820 210 211

Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Établissement public national

créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951

affacturage; collectes; estimations financières [assurances, banque, immobilier]; transfert électronique de fonds; services de cautions; courtage de valeurs mobilières; prêts [financement]; prêts sur gage; mise à disposition d'informations financières par le biais d'un site Web; vérification de chèques; collecte de fonds au profit d'oeuvres caritatives; parrainage financier; opérations bancaires hypothécaires; services de prêts à tempérament; services d'actuariat; services bancaires; services de courtage d'actions; services de fonds communs de placement; services de financement; services de dépôt en coffres-forts; services de dépôt de valeurs"

VI- Motifs du refus : VOIR EN ANNEXE L'ACTE D'OPPOSITION

VII- Renseignements relatifs à la marque antérieure : VOIR EN ANNEXE L'ACTE D'OPPOSITION

VIII- Articles de la loi applicables en la matière VOIR FICHE JOINTE

IX- Délai et modalités de réponse :

Le titulaire de l'enregistrement international est réputé avoir reçu la notification de l'opposition dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de cette notification par l'Institut.

Le titulaire dispose d'un délai de 2 mois à compter de cette date présumée de réception pour présenter ses observations à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Si le titulaire n'est pas établi ou domicilié en France, dans un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, ces observations doivent être présentées par un mandataire habilité ayant son domicile, son siège ou son établissement en France ou par un professionnel ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, exerçant légalement une activité de représentation devant l'office central de propriété industrielle de son état.

A défaut d'observations en réponse ou le cas échéant, de constitution régulière d'un mandataire, dans le délai imparti, il est statué directement sur l'opposition.

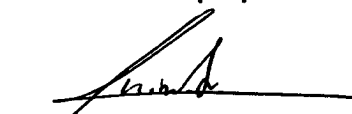
X- Signature

En raison de l'opposition ci-jointe, la protection en France ne peut être accordée, provisoirement, à la marque susvisée, en ce qui concerne les produits et services suivants : *"mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipements de traitement de données, ordinateurs; logiciels informatiques; appareils de commande à distance; caisses enregistreuses; mémoires pour ordinateurs; détecteurs de fausse monnaie; instruments mathématiques; interfaces pour ordinateurs; machines à calculer; calculatrices de poche; cartes magnétiques codées; ordinateurs; ordinateurs portables; tablettes électroniques; ordinateurs blocs-notes; moniteurs [matériel informatique]; moniteurs [programmes informatiques]; supports de données magnétiques; supports optiques de données ; logiciels informatiques enregistrés; machines de bureau à cartes perforées; programmes informatiques enregistrés; programmes informatiques [logiciels téléchargeables]; programmes d'exploitation pour ordinateurs enregistrés; processeurs [unités centrales de traitement]; smartphones; cartes à circuit intégré [cartes à puce]; circuits intégrés; circuits imprimés; comptoirs; bouliers compteurs; machines à facturer; appareils de traitement de données; dispositifs périphériques pour ordinateurs; applications logicielles informatiques téléchargeables. Affaires financières; affaires monétaires; agences de crédit; agences de recouvrement de créances; analyses financières; crédit-bail; services de banques d'épargne; émission de chèques de voyage; émission de cartes de crédit; services d'émission de bons de valeur; investissement de capitaux; informations financières; opérations de compensation; services de conseillers financiers; services de conseil en matière de créances; cotations boursières; gestion financière; change de devises; services bancaires en ligne; services de cartes de débit; services de cartes de crédit; affacturage; collectes; estimations financières [assurances, banque, immobilier]; transfert électronique de fonds; services de cautions; courtage de valeurs mobilières; prêts [financement]; prêts sur gage; mise à disposition d'informations financières par le biais d'un site Web; vérification de chèques; collecte de fonds au profit d'oeuvres caritatives; parrainage financier; opérations bancaires hypothécaires; services de prêts à tempérament; services d'actuariat; services bancaires; services de courtage d'actions; services de fonds communs de placement; services de financement; services de dépôt en coffres-forts; services de dépôt de valeurs"*

J'attire votre attention sur le fait que cette opposition se fonde sur la demande d'enregistrement de marque communautaire n° 013054135, en sorte que dans l'attente de l'enregistrement de cette dernière, le délai de six mois à l'issue duquel l'opposition est réputée rejetée est suspendu, conformément à l'article L.712-4 a) du Code de la propriété intellectuelle.

Cette procédure reprendra dès lors que l'Institut aura connaissance par l'une ou l'autres des parties de la date de l'enregistrement de la marque communautaire.

**Pour le Directeur général de
l'Institut national de la propriété industrielle**



Noémie ARIMOTO
Juriste

PROCEDURE D'OPPOSITION

EXTRAITS DES TEXTES APPLICABLES

Extraits du code de la propriété intellectuelle

Art. L 712-3.- Pendant le délai de deux mois suivant la publication de la demande d'enregistrement, toute personne intéressée peut formuler des observations auprès du directeur de l'Institut national de la propriété industrielle.

Art. L 712-4.- Pendant le délai mentionné à l'article L. 712-3, opposition à la demande d'enregistrement peut être faite auprès du directeur de l'Institut national de la propriété industrielle par :

1° Le propriétaire d'une marque enregistrée ou déposée antérieurement ou bénéficiant d'une date de priorité antérieure, ou le propriétaire d'une marque antérieure notoirement connue ;

2° Le bénéficiaire d'un droit exclusif d'exploitation, sauf stipulation contraire du contrat ; ...

L'opposition est réputée rejetée s'il n'est pas statué dans un délai de six mois suivant l'expiration du délai prévu à l'article L. 712-3.

Toutefois, ce délai peut être suspendu :

a) Lorsque l'opposition est fondée sur une demande d'enregistrement de marque ;

b) En cas de demande en nullité, en déchéance ou en revendication de propriété, de la marque sur laquelle est fondée l'opposition ;

c) Sur demande conjointe des parties, pendant une durée de trois mois renouvelable une fois

.....
Art. L 712-7.- La demande d'enregistrement est rejetée :

a) Si elle ne satisfait pas aux conditions prévues à l'article L 712-2 ;

b) Si le signe ne peut constituer une marque par application des articles L 711-1 et L 711-2, ou être adopté comme une marque par application de l'article L 711-3 ;

c) Si l'opposition dont elle fait l'objet au titre de l'article L 712-4 est reconnue justifiée.

Lorsque les motifs de rejet n'affectent la demande qu'en partie, il n'est procédé qu'à son rejet partiel.

Art. L 411-4.- Le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle prend les décisions prévues par le présent code à l'occasion de la délivrance, du rejet ou du maintien des titres de propriété industrielle.

Dans l'exercice de cette compétence, il n'est pas soumis à l'autorité de tutelle. Les cours d'appel désignées par voie réglementaire connaissent directement des recours formés contre ces décisions. Il y est statué, le ministère public et le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle entendus. Le pourvoi en cassation est ouvert tant au demandeur qu'au directeur de l'Institut national de la propriété industrielle.

.....
Art. L 422-4.- Les personnes qui souhaitent se faire représenter dans les procédures devant l'Institut national de la propriété industrielle ne peuvent le faire, pour les actes où la technicité de la matière l'impose, que par l'intermédiaire de conseils en propriété

industrielle dont la spécialisation, déterminée en application du dernier alinéa de l'article L. 422-1, est en rapport avec l'acte.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne font pas obstacle à la faculté de recourir aux services d'un avocat ou à ceux d'une entreprise ou d'un établissement public auxquels le demandeur est contractuellement lié ou à ceux d'une organisation professionnelle spécialisée ou à ceux d'un professionnel établi sur le territoire d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen intervenant à titre occasionnel et habilité à représenter les personnes devant le service central de la propriété industrielle de cet Etat.

.....
Art. L 422-5.- Toute personne exerçant les activités mentionnées au premier alinéa de l'article L. 422-1 au 26 novembre 1990 peut, par dérogation aux dispositions de l'article L. 422-4, représenter les personnes mentionnées au premier alinéa de cet article dans les cas prévus par cet alinéa, sous réserve d'être inscrite sur une liste spéciale établie par le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle.

.....
Art. R 712-2.- Le dépôt peut être fait personnellement par le demandeur ou par un mandataire ayant son domicile, son siège ou son établissement dans un Etat membre de la communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Sous réserve des exceptions prévues aux articles L. 422-4 et L. 422-5, le mandataire constitué pour le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque et tout acte subséquent relatif à la procédure d'enregistrement, à l'exception du simple paiement des redevances et des déclarations de renouvellement, doit avoir la qualité de conseil en propriété industrielle.

Les personnes n'ayant pas leur domicile ou leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent, dans le délai qui leur est imparti par l'institut, constituer un mandataire satisfaisant aux conditions prévues à l'alinéa précédent.

En cas de pluralité de déposants, un mandataire commun doit être constitué. Si celui-ci n'est pas l'un des déposants, il doit satisfaire aux conditions prévues par le deuxième alinéa.

Sauf lorsqu'il a la qualité de conseil en propriété industrielle ou d'avocat, le mandataire doit joindre un pouvoir qui s'étend, sous réserve des dispositions des articles R. 712-21 et R. 714-1 et sauf stipulation contraire, à tous les actes et à la réception de toutes les notifications prévues au présent titre. Le pouvoir est dispensé de légalisation.

Art. R 712-13.- L'opposition à enregistrement formée par le propriétaire d'une marque antérieure ou le bénéficiaire d'un droit exclusif d'exploitation dans les conditions prévues à l'article L 712-4 peut être présentée par l'intéressé agissant personnellement ou par l'intermédiaire d'une personne remplissant les conditions prévues à l'article R 712-2.

Art. R 712-14.- L'opposition est présentée par écrit dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R 712-26.

Elle précise :

1° L'identité de l'opposant, ainsi que les indications propres à établir l'existence, la nature, l'origine et la portée de ses droits ;

2° Les références de la demande d'enregistrement contre laquelle est formée

l'opposition, ainsi que l'indication des produits ou services visés par l'opposition ;

3° L'exposé des moyens sur lesquels repose l'opposition ;

4° La justification du paiement de la redevance prescrite ;

5° Le cas échéant, sauf lorsqu'il a la qualité de conseil en propriété industrielle ou d'avocat, le pouvoir du mandataire, ce pouvoir pouvant être adressé à l'Institut dans le délai maximum d'un mois.

Art. R 712-15.- Est déclarée irrecevable toute opposition soit formée hors délai, soit présentée par une personne qui n'avait pas qualité, soit non conforme aux conditions prévues aux articles R 712-13 et R 712-14 et à l'arrêté mentionné à l'article R 712-26.

Art. R 712-16.- Sous réserve des cas de suspension prévus au 4ème alinéa de l'article L 712-4 ou de clôture de la procédure en application de l'article R 712-18, l'opposition est instruite selon la procédure ci-après :

1° L'opposition est notifiée sans délai au titulaire de la demande d'enregistrement.

Un délai est imparti à celui-ci pour présenter les observations en réponse et, le cas échéant, constituer un mandataire répondant aux conditions prévues à l'article R 712-13. Le délai imparti ne peut être inférieur à deux mois ;

2° A défaut d'observations en réponse, ou le cas échéant, de constitution régulière d'un mandataire dans le délai imparti, il est statué sur l'opposition.

Dans le cas contraire, un projet de décision est établi au vu de l'opposition et des observations en réponse. Ce projet est notifié aux parties auxquelles un délai est imparti pour en contester éventuellement le bien fondé ;

3° Ce projet, s'il n'est pas contesté, vaut décision.

Dans le cas contraire, il est statué sur l'opposition au vu des dernières observations et, si l'une des parties le demande, après que celles-ci auront été admises à présenter des observations orales.

L'Institut doit respecter le principe du contradictoire. Toute observation dont il est saisi par l'une des parties est notifiée à l'autre.

Art. R 712-17.- Le titulaire de la demande d'enregistrement peut, dans ses premières observations en réponse, inviter l'opposant à produire des pièces propres à établir que la déchéance de ses droits pour défaut d'exploitation n'est pas encourue. Ces pièces doivent établir l'exploitation de la marque antérieure, au cours des cinq années précédant la demande de preuves d'usage, pour au moins l'un des produits ou services sur lesquels est fondée l'opposition ou faire état d'un juste motif de non-exploitation. L'Institut impartit alors un délai à l'opposant pour produire ces pièces.

Art. R 712-18.- La procédure d'opposition est clôturée :
1° Lorsque l'opposant a retiré son opposition, a perdu qualité pour agir ou n'a fourni dans le délai imparti aucune pièce propre à établir que la déchéance de ses droits n'est pas encourue ;

2° Lorsque l'opposition est devenue sans objet par suite soit d'un accord entre les parties, soit du retrait ou du rejet de la demande d'enregistrement contre laquelle l'opposition a été formée ;

3° Lorsque les effets de la marque antérieure ont cessé.

Art. R 712-21.- La demande d'enregistrement peut être retirée jusqu'au début des préparatifs techniques relatifs à l'enregistrement. Le retrait peut être limité à une partie du dépôt. Il s'effectue par une déclaration écrite adressée ou remise à l'Institut.

Une déclaration de retrait ne peut viser qu'une seule marque. Elle est formulée par le demandeur ou par son mandataire, lequel, sauf s'il a la qualité de conseil en propriété industrielle ou d'avocat, doit joindre un pouvoir spécial.

Elle indique s'il a été ou non concédé des droits d'exploitation ou de gage. Dans l'affirmative, elle doit être accompagnée du consentement écrit du bénéficiaire de ce droit ou du créancier gagiste.

Si la demande d'enregistrement a été formulée par plusieurs personnes, son retrait ne peut être effectué que s'il est requis par l'ensemble de celles-ci.

Le retrait ne fait pas obstacle à la publication prévue au premier alinéa de l'article R 712-8.

Art. R 712-26.- Les conditions de présentation de la demande et le contenu du dossier sont précisés par décision du directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle, notamment en ce qui concerne :

...
2° L'opposition prévue à l'article R 712-14 ;
...

Art. R 717-5.- Le délai pour former opposition, conformément à l'article L. 712-4, court à compter de la publication du bulletin La Gazette par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

L'opposition est notifiée au titulaire de l'enregistrement international par l'intermédiaire du bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Le titulaire de l'enregistrement international est réputé avoir reçu la notification de l'opposition dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de cette notification par l'Institut national de la propriété industrielle.

Décision du Directeur Général de l'Institut National de la Propriété Industrielle n° 2014-142 bis du 22 juin 2014, relative aux conditions de présentation et au contenu du dossier des demandes d'enregistrement de marques.

Article. 4

I. - L'opposition est présentée en deux exemplaires. Une opposition ne peut être fondée que sur une seule marque.

II. - Les prescriptions résultant de l'article R.712-14 sont assorties des tempéraments ou modalités suivantes :

a) Documents produits aux fins d'établir l'existence, la nature, l'origine et la portée des droits de l'opposant :

L'opposant fournit :

- Une copie de la marque antérieure, dans son dernier état, mettant en évidence, le cas échéant, l'incidence d'une renonciation, limitation ou cession partielle sur la portée des droits de l'opposant ; dans le cas où le bénéfice d'une date de priorité est invoqué, une copie de la demande sur laquelle est fondée cette priorité ;

- Si la marque antérieure est une marque non déposée, mais notoire, les pièces établissant son existence et sa notoriété, et en définissant la portée ;

- S'il n'est pas le propriétaire originel de la marque, la justification de sa qualité pour agir et de l'opposabilité de l'acte correspondant.

b) Demande d'enregistrement :

L'opposant fournit une copie de la publication de la demande d'enregistrement ou de l'enregistrement international contre laquelle est formée l'opposition, ainsi que l'indication des produits ou services visés par l'opposition.

c) Exposé des moyens sur lesquels repose l'opposition :

L'opposant fournit l'exposé des moyens tirés de la comparaison des produits et services, l'exposé des moyens tirés de la comparaison des signes et, le cas échéant, la synthèse des moyens invoqués.

d) Pouvoir du mandataire :

Le pouvoir est daté, revêtu de la signature manuscrite du déposant, et, s'il s'agit d'une personne morale, de l'indication de la qualité du signataire et du cachet de la personne morale et, si le signataire n'est pas le représentant légal de celle-ci, le cachet de la personne morale.

Une simple copie suffit si le mandataire dispose d'un pouvoir général enregistré auprès de l'Institut.

A l'exception de celle visée au d), les pièces annexes sont fournies en deux exemplaires.

OPPOSITION À ENREGISTREMENT

À produire en deux exemplaires identiques et signés.

Veillez remplir ce formulaire à l'encre noire.

Page 1/2

MA 464-1/02-2014

Réservé à l'INPI	
REMISE DES PIÈCES DATE 27/10/2015 LIEU 92 INPI - Opposition en ligne N° DE GESTION 2015-4808	1 NOM ET ADRESSE DE L'OPPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE LYNDE & ASSOCIES M. LYNDE Stéphane 5 rue Murillo 75008 Paris France
Vos références pour ce dossier (facultatif) BAR 04/15	
Confirmation d'une opposition par télécopie	☐
2 DEMANDE D'ENREGISTREMENT CONTESTÉE	Cochez l'une des deux cases suivantes
Marque française	☐
N° du BOPI de publication	
Date de dépôt	
N° national	
Priorité revendiquée (le cas échéant)	Pays : Date
Marque internationale ayant effet en France	☒
N° de la gazette OMPI de publication	
Date d'enregistrement international	1 9 1 1 2 2 0 1 1 4
N° d'enregistrement international	1262754
Priorité revendiquée (le cas échéant)	Pays : Russie, Fédération de Date 2 1 5 1 1 2 0 1 1 4
3 DROIT ANTÉRIEUR INVOQUÉ	Cochez un seul droit antérieur et complétez l'annexe correspondante
☒ Marque	
4 OPPOSANT	☐ Si la marque appartient à plusieurs titulaires, cochez la case et poursuivez sur une page suite
Nom ou dénomination sociale	PIVOTAL PAYMENTS CORPORATION
Prénoms	
Forme juridique	société de droit canadien
Adresse	Rue
	Code postal et ville
	Pays
N° SIREN (facultatif)	
N° de téléphone (facultatif)	
N° de télécopie (facultatif)	
Adresse électronique (facultatif)	

Réservé à l'INPI

REMISE DES PIÈCES

DATE **27/10/2015**
LIEU **92 INPI - Opposition en ligne**
N° DE GESTION **2015-4808**

MA 464-2/02-2014

5 MANDATAIRE (le cas échéant)		
Nom		LYNDE
Prénom		Stéphane
Cabinet ou Société		LYNDE & ASSOCIES
N° de pouvoir permanent (le cas échéant)		
Adresse	Rue	5 rue Murillo
	Code postal et ville	715101018 Paris
N° de téléphone (facultatif)		0143593291
N° de télécopie (facultatif)		0147632084
Adresse électronique (facultatif)		

6 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (déposant ou mandataire)

Nom : Lu et vérifié
Date : 27/10/2015
Courriel : lynde@lynde.com
Qualité : Qualité : CPI 92 5006
Signature : Stéphane Lynde

CACHET ÉLECTRONIQUE DE L'INPI



Signature numérique de : INPI
CN=Institut National de la Propriété
Industrielle,OU=0002
180080012,O=INPI,C=FR
Raison : e-service INPI
Lieu : INPI Courbevoie
Date : 2015-10-27 17:32:36

OPPOSITION À ENREGISTREMENT

Fondement de l'opposition ATTEINTE À UNE MARQUE ANTÉRIEURE

Annexe 1

MA 464-4/02-2014

OPPOSANT agissant en qualité de : Cochez l'une des trois cases ci-dessous ☒ propriétaire dès l'origine ☐ propriétaire par suite d'une transmission de propriété ☐ licencié exclusif	Si vous avez coché la deuxième ou la troisième case, indiquez la date et le n° d'inscription de l'acte au registre national des marques, au registre international ou au registre communautaire des marques : Date : N° d'inscription :
Identification de la marque antérieure (cochez une seule case) Marque française ☐ Marque internationale désignant la France ☐ Marque internationale désignant l'Union Européenne ☐ Marque communautaire ☒ Marque non déposée mais notoire au sens de l'article 6 bis de la Convention de Paris ☐ <i>Fournir les pièces établissant l'existence de cette marque, ainsi que sa notoriété et en définissant la portée.</i>	
Date de dépôt et/ou d'enregistrement	
N° de dépôt et/ou d'enregistrement	
Date d'inscription au registre international de l'extension à la France ou à l'Union Européenne de l'enregistrement international (le cas échéant)	
Priorité revendiquée (le cas échéant)	Pays : Date :
Renouvellement (le cas échéant)	Date de demande de renouvellement : Date de publication du renouvellement :
Indiquez si la marque antérieure invoquée a fait l'objet	☐ d'une cession partielle ☐ d'une limitation ☐ d'une renonciation
EXPOSÉ DES MOYENS TIRÉS DE LA COMPARAISON DES PRODUITS ET SERVICES (À développer sur une page blanche)	
A - INDIQUEZ 1. Si l'opposition est formée : ☐ Pour l'INTÉGRALITÉ des produits et services désignés dans la demande d'enregistrement. ☒ Pour UNE PARTIE SEULEMENT de ces produits et services. Dans ce cas, les identifier. 2. Les produits et services de la marque antérieure sur la base desquels l'opposition est formée. B - PRÉCISEZ s'il s'agit de produits et services : ☒ IDENTIQUES, le cas échéant, mettez en évidence cette identité. ☒ SIMILAIRES, dans ce cas, justifiez qu'il existe une similarité dont peut résulter un risque de confusion dans l'esprit du public.	
EXPOSÉ DES MOYENS TIRÉS DE LA COMPARAISON DES SIGNES (À développer sur une page blanche)	
INDIQUEZ si la demande d'enregistrement constitue : ☐ LA REPRODUCTION À L'IDENTIQUE DE LA MARQUE. ☒ L'IMITATION DE LA MARQUE. Précisez les points de ressemblance (par exemple : visuels, phonétiques, intellectuels). Expliquez en quoi il peut en résulter un risque de confusion dans l'esprit du public.	



***Produits et services de la marque antérieure sur lesquels se fondent l'opposition :**

Classe 9 : Passerelle pour paiements électroniques, destinée à effectuer des paiements par le biais du commerce électronique, sans présentation de carte, sur des terminaux intégrés de points de vente, sur un terminal virtuel et une interface de programmation intégrée, par le biais d'une carte de crédit et d'une carte de paiement, d'une puce/EMV, applications mobiles pour le traitement de transactions effectuées par cartes magnétiques codées, cartes à puce, et cartes de communication en champ proche, cartes de crédit et cartes de paiement; Logiciels auxquels on peut intégrer des applications de paiement ou d'autres logiciels de fournisseurs indépendants de logiciels afin de transmettre des transactions financières à partir d'un terminal de paiement pour leur traitement, leur intégration électronique, leur exploitation et manuels de formation.

Classe 36 : Passerelle pour paiements électroniques multidevises, permettant d'autoriser des transactions effectuées par carte bancaire, sans carte bancaire, par carte de paiement, EMV, sans présentation de carte et par terminal de point de vente dans une devise étrangère locale sélectionnée par le titulaire de la carte, le règlement parvenant au commerçant en plusieurs devises, des options de facturation non périodiques et par abonnement, des pages de paiement hébergées, la segmentation en unités - le stockage sécurisé de cartes, le routage intelligent de transactions; La récupération d'un refus de transaction, l'accès par terminal virtuel (en ligne) ou l'intégration directe par une interface de programmation standard (fournie au commerçant/partenaire), des outils de compte rendu et de rapprochement en ligne et en temps réel.

***Produits et services de la demande pour lesquels l'opposition est formée :**

Classe 9 :

mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipements de traitement de données, ordinateurs; logiciels informatiques; appareils de commande à distance; caisses enregistreuses; mémoires pour ordinateurs; détecteurs de fausse monnaie; instruments mathématiques; interfaces pour ordinateurs; machines à calculer; calculatrices de poche; cartes magnétiques codées; ordinateurs; ordinateurs portables; tablettes électroniques; ordinateurs blocs-notes; moniteurs [matériel informatique]; moniteurs [programmes informatiques]; supports de données magnétiques; supports optiques de données; logiciels informatiques enregistrés; machines

de bureau à cartes perforées; programmes informatiques enregistrés; programmes informatiques [logiciels téléchargeables]; programmes d'exploitation pour ordinateurs enregistrés; processeurs [unités centrales de traitement]; smartphones; cartes à circuit intégré [cartes à puce]; circuits intégrés; circuits imprimés; comptoirs; bouliers compteurs; machines à facturer appareils de traitement de données; dispositifs périphériques pour ordinateurs; applications logicielles informatiques téléchargeables

Classe 36 :

affaires financières; affaires monétaires; agences de crédit; agences de recouvrement de créances; analyses financières; crédit-bail; services de banques d'épargne; émission de chèques de voyage; émission de cartes de crédit; services d'émission de bons de valeur; investissement de capitaux; informations financières; opérations de compensation; services de conseillers financiers; services de conseil en matière de créances; cotations boursières; gestion financière; change de devises; services bancaires en ligne; services de cartes de débit; services de cartes de crédit; affacturage; collectes; estimations financières [assurances, banque, immobilier]; transfert électronique de fonds; services de cautions; courtage de valeurs mobilières; prêts [financement]; prêts sur gage; mise à disposition d'informations financières par le biais d'un site Web; vérification de chèques; collecte de fonds au profit d'œuvres caritatives; parrainage financier; opérations bancaires hypothécaires; services de prêts à tempérament; services d'actuariat; services bancaires; services de courtage d'actions; services de fonds communs de placement; services de financement; services de dépôt en coffres forts; services de dépôt de valeurs;.

Comparaison des produits et services :

Marque antérieure	Demande contestée
9 : Passerelle pour paiements électroniques, destinée à effectuer des paiements par le biais du commerce électronique, sans présentation de carte, sur des terminaux intégrés de points de vente, sur un terminal virtuel et une interface de programmation intégrée, par le biais d'une carte de crédit et d'une carte de paiement, d'une puce/EMV, applications mobiles pour le traitement de transactions effectuées par cartes magnétiques codées, cartes à puce, et cartes de communication en champ proche, cartes de crédit et cartes de paiement; Logiciels auxquels on peut intégrer des applications de paiement ou d'autres logiciels de fournisseurs indépendants de logiciels afin de transmettre des transactions financières à partir d'un terminal de paiement pour leur traitement, leur intégration électronique, leur exploitation et manuels	Classe 9 : mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipements de traitement de données, ordinateurs; logiciels informatiques; appareils de commande à distance; caisses enregistreuses; mémoires pour ordinateurs; détecteurs de fausse monnaie; instruments mathématiques; interfaces pour ordinateurs; machines à calculer; calculatrices de poche; cartes magnétiques codées; ordinateurs; ordinateurs portables; tablettes électroniques; ordinateurs blocs-notes; moniteurs [matériel informatique]; moniteurs [programmes informatiques]; supports de données magnétiques; supports optiques de données; logiciels informatiques enregistrés; machines de bureau à cartes perforées; programmes informatiques enregistrés; - programmes informatiques [logiciels téléchargeables]; programmes d'exploitation pour ordinateurs enregistrés; processeurs [unités centrales de traitement]; smartphones;

de formation.	cartes à circuit intégré [cartes à puce]; circuits intégrés; circuits imprimés; comptoirs; bouliers compteurs; machines à facturer appareils de traitement de données; dispositifs périphériques pour ordinateurs; applications logicielles informatiques téléchargeables
L'ensemble des produits visés par la demande contestée relève par nature soit du matériel et des outils informatiques en général, aucun n'étant défini par un emploi ou un domaine d'application particulier, soit de produits destinés au calcul ou aux opérations comptables et commerciales (paiement, facturation, transfert des fonds). En ce sens, ces produits entrent en collision avec ceux couverts par la marque antérieure, qui sont tous des équipements informatiques et des outils ou accessoires informatiques destinés aux paiements dématérialisés, notamment via l'Internet. Les uns sont donc inclus dans les autres ou dépendants, ou directement complémentaires par leur destination et modes d'emploi. Les produits sont inextricablement liés les uns aux autres et sont soit identiques soit similaires en substance ou par leur utilisation.	
36 Passerelle pour paiements électroniques multidevises, permettant d'autoriser des transactions effectuées par carte bancaire, sans carte bancaire, par carte de paiement, EMV, sans présentation de carte et par terminal de point de vente dans une devise étrangère locale sélectionnée par le titulaire de la carte, le règlement parvenant au commerçant en plusieurs devises, des options de facturation non périodiques et par abonnement, des pages de paiement hébergées, la segmentation en unités - le stockage sécurisé de cartes, le routage intelligent de transactions; La récupération d'un refus de transaction, l'accès par terminal virtuel (en ligne) ou l'intégration directe par une interface de programmation standard (fournie au commerçant/partenaire), des outils de compte rendu et de rapprochement en ligne et en temps réel.	36 affaires financières; affaires monétaires; agences de crédit; agences de recouvrement de créances; analyses financières; crédit-bail; services de banques d'épargne; émission de chèques de voyage; émission de cartes de crédit; services d'émission de bons de valeur; investissement de capitaux; informations financières; opérations de compensation; services de conseillers financiers; services de conseil en matière de créances; cotations boursières; gestion financière; change de devises; services bancaires en ligne; services de cartes de débit; services de cartes de crédit; affacturage; collectes; estimations financières [assurances, banque, immobilier]; transfert électronique de fonds; services de cautions; courtage de valeurs mobilières; prêts [financement]; prêts sur gage; mise à disposition d'informations financières par le biais d'un site Web; vérification de chèques; collecte de fonds au profit d'œuvres caritatives; parrainage financier; opérations bancaires hypothécaires; services de prêts à tempérament; services d'actuariat; services bancaires; services de courtage d'actions; services de fonds communs de placement; services de financement; services de dépôt en coffres forts; services de dépôt de valeurs;.
Les services couverts par la demande contestée ont tous, de façon plus ou moins détaillée, trait aux activités de traitement des fonds, qu'il s'agisse de les collecter, de les transformer d'une monnaie en une autre, de financer des projets, de protéger ces fonds, de les placer, de les transférer, de les valoriser, de fournir des outils (cartes ou sites web) pour les mettre en mouvement. Définis autrement, certes d'une manière plus technique, c'est là également la finalité et la	

substance des services pour lesquels la marque antérieure est protégée. Il s'ensuit que les uns induent les autres et que les uns et les autres sont inextricablement reliés dans un même groupe d'activités exercées dans le même but par des entités identiques ou étroitement liées que le grand public appelle le monde de la finance qui est le moteur du commerce international.

Les services de part et d'autre ne peuvent pas être aisément différenciés et s'ils le sont, ils restent si proches et si naturellement imbriqués qu'il est impossible de ne pas reconnaître une similarité au sens du droit des marques, à savoir le fait que le public les attribuera à une seule et même origine. C'est d'autant plus le cas que les signes sont identiques dans leurs éléments verbaux.

1262754

27.10.2015

- 151 Date de l'enregistrement
19.12.2014
- 180 Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement
19.12.2024
- 270 Langue de la demande
Anglais

État actuel

- 732 Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement
Globalone Management Group Limited MDE's Building, 1st Floor, P.O. Box 3169, PMB 257,
Road Town VG1110 Tortola Iles Vierges Britanniques
- 812 État contractant ou organisation contractante sur le territoire duquel ou de laquelle le titulaire a un
établissement industriel ou commercial effectif et sérieux
RU (Fédération de Russie)
- 842 Nature juridique du titulaire (personne morale) et État ainsi que, le cas échéant, territoire à
l'intérieur de cet État, où la personne morale est constituée
A private company limited by shares, VG
- 740 Nom et adresse du mandataire
Card Patent LLC P.O. Box 9 RU-123298 Moscow Fédération de Russie
- 540 Marque



- 531 Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne) -
VCL(7)
26.03.23
- 511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques
(classification de Nice) - NCL(10-2014)
- 09 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques,
cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de vérification
(supervision), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments de
conduction, distribution, transformation, accumulation, régulation ou commande d'électricité;
appareils pour l'enregistrement, la transmission ou la reproduction de sons ou d'images;
supports de données magnétiques, disques d'enregistrement; disques compacts, DVD et autres
supports d'enregistrement numériques; mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses
enregistreuses, machines à calculer, équipements de traitement de données, ordinateurs;
logiciels informatiques; appareils pour l'extinction d'incendie; lecteurs de DVD; lunettes 3D;
distributeurs de tickets; automates à musique à prépaiement [juke-box]; répondeurs
téléphoniques; pompes à incendie; accumulateurs électriques; accumulateurs électriques pour
véhicules; actinomètres; alidades à lunettes; altimètres; ampèremètres; anémomètres; anodes;
antennes; anticathodes; apertomètres [optique]; appareils à haute fréquence; appareils d'essai,
autres qu'à usage médical; appareils de commande à distance; appareils électrodynamiques

pour la commande à distance d'aiguillages de chemins de fer; appareils électrodynamiques pour la commande à distance de signaux; appareils électriques de surveillance; appareils pour l'enregistrement de sons; appareils pour systèmes de repérage universel [GPS]; appareils de distillation à usage scientifique; appareils de diffraction [microscopie]; appareils pour l'analyse d'air; appareils de contrôle de l'affranchissement; appareils pour la transmission de sons; appareils de fermentation [appareils de laboratoire]; appareils de respiration pour plongeurs; appareils pour la respiration, autres que pour la respiration artificielle; appareils et installations pour la production de rayons X, autres qu'à usage médical; caisses enregistreuses; appareils électriques de commutation; appareils d'intercommunication; alambics pour expériences en laboratoire; appareils de projection; appareils de radiologie à usage industriel; appareils à rayons X autres qu'à usage médical; appareils pour photocalques; feux intermittents [signaux lumineux]; appareils stéréoscopiques; appareils téléphoniques; télécopieurs; appareils phototélégraphiques; appareils électriques pour l'allumage à distance; pèse-acide; pèse-sels; acidimètres pour accumulateurs; aéromètres; balises lumineuses; bacs de batterie; baromètres; batteries d'anodes; éléments galvaniques; batteries pour l'éclairage; piles solaires; batteries électriques; balances romaines; bêtatrons; jumelles; étiquettes électroniques pour marchandises; bonnettes [optique]; unités à bande magnétique (informatique); mémoires pour ordinateurs; lances à incendie; bracelets d'identification magnétiques codés; bâches de sauvetage; bouées de signalisation; bouées de sauvetage; bouées de repérage; boussoles; vacuomètres; électrolyseurs; variomètres; verniers; balances; pèse-lettres; balances; trébuchets; jalons [instruments de géodésie]; caméras vidéo à magnétoscope intégré; moniteurs de vidéo surveillance de bébés; cassettes vidéo; visiophones; écrans vidéo; viseurs photographiques; prises, fiches et autres contacts [connexions électriques]; vis micrométriques pour instruments d'optique; viscosimètres; joncteurs; ondemètres; voltmètres; enseignes mécaniques; enseignes lumineuses; boîtes à clapets [électricité]; redresseurs de courant; appareils pour l'analyse de gaz; gazomètres [instruments de mesure]; galvanomètres; dispositifs mains libres pour téléphones; appareils héliographiques; hygromètres; hydromètres; poids; judas optiques pour portes; hologrammes; traceurs; haut-parleurs; plombs de sondes; plombs de fils à plomb; télémètres; densimètres; densitomètres; produits d'optique; détecteurs; détecteurs de fumée; détecteurs de fausse monnaie; diapositives; appareils de projection de diapositives; diaphragmes [photographie]; machines à dicter; dynamomètres; diodes électroluminescentes [DEL]; disquettes; disques pour l'enregistrement de sons; disques magnétiques; disques optiques; règles à calcul circulaires; mécanismes d'entraînement de disques [informatique]; juke-box pour ordinateurs; puces à ADN; tableaux d'affichage électroniques; gilets pare-balles; vestes de sauvetage; fils d'identification pour fils électriques; pince-nez de plongée et de natation; serrures électriques; sonneries [appareils avertisseurs]; sonnettes d'alarme électriques; sonnettes de portes, électriques; cloches de signalisation; conduits acoustiques; miroirs d'inspection pour travaux; enseignes pour routes, lumineuses ou mécaniques; sondeurs de fonds marins; sondes à usage scientifique; ronfleurs; saphirs de tourne-disques; mesures; appareils pour mesurer la pression; simulateurs pour la conduite ou la commande de véhicules; onduleurs [électricité]; enregistreurs de pression; indicateurs de température; incubateurs pour cultures bactériennes; instruments de mesurage; instruments de cosmographie; instruments mathématiques; instruments de nivellement; instruments à lunettes; instruments géodésiques; instruments azimutaux; interfaces pour ordinateurs; appareils d'ionisation autres que pour le traitement d'air ou d'eau; pare-étincelles; câbles coaxiaux; câbles à fibres optiques; câbles électriques; calibres; pieds à coulisse; jauges de taraudage; machines à calculer; calculatrices de poche; caissons de décompression; caméras cinématographiques; crayons électroniques [unités de visualisation]; supports de bobines électriques; cartes magnétiques d'identité;

cartouches de jeux vidéo; cartouches de toner, vides, pour imprimantes et photocopieurs; cartes mémoire pour machines de jeux vidéo; cartes magnétiques codées; bombes d'équitation; casques de protection; intermédiaires [photographie]; guichets automatiques [DAB]; cathodes; bobines [photographie]; bobines de self; bobines électriques; bobines d'électro-aimants; films cinématographiques exposés; claviers d'ordinateur; électrovalves [commutateurs électromagnétiques]; serre-fils [électricité]; cartes-clés codées; lecteurs de livres numériques; agendas électroniques; boutons-poussoirs de sonneries; tapis de souris; codeurs magnétiques; visières antiéblouissantes; collecteurs électriques; anneaux à calibrer; combinaisons spéciales de protection pour aviateurs; commutateurs; disques compacts [audio-vidéo]; disques compacts; comparateurs; compas de marine; ordinateurs; ordinateurs portables; tablettes électroniques; ordinateurs blocs-notes; condensateurs électriques; contacts électriques; manches à air [indicateurs de vent]; cônes de signalisation routière; boîtes de branchement [électricité]; boîtes de distribution [électricité]; boîtes de jonction [électricité]; caisses de batterie; enceintes pour haut-parleurs; combinaisons de plongée; galènes [détecteurs]; disques réflecteurs individuels pour la prévention des accidents de la circulation; caches pour prises de courant; lochs; lasers autres qu'à usage médical; lacto-densimètres; lactomètres; tubes vacuum [T.S.F.]; lampes pour chambres noires [photographie]; tubes thermoïoniques; tubes amplificateurs; ampoules de flash [photographie]; bandes de nettoyage de têtes de lecture; bandes magnétiques; bandes vidéo; chaînes d'arpenteur; échelles de sauvetage; règles [instruments de mesure]; règles à calcul; lentilles de contact; verres correcteurs [optique]; lentilles optiques; condensateurs optiques; lignes de sondes; conduites d'électricité; cuillers doseuses; loupes [optique]; compte-fils; aimants; aimants décoratifs; bonnettes d'approche; mannequins pour essais de collision; mannequins pour exercices de secours [appareils d'instruction]; souris [périphériques d'ordinateur]; manomètres; masques de plongée; masques de soudeurs; masques de protection; matériels pour réseaux électriques [fils, câbles]; machines de vote; machines pour le comptage et le tri d'argent; instruments et machines pour essais de matériaux; mobilier spécialement conçu pour laboratoires; mégaphones; baladeurs multimédias; diaphragmes acoustiques; membranes pour appareils scientifiques; détecteurs d'objets métalliques à usage industriel ou militaire; métronomes; règles [instruments de mesure]; réglets [règles à coulisse]; mètres de couturières; mécanismes pour appareils déclenchés par l'introduction d'un jeton; mécanismes à prépaiement pour postes de télévision; déclencheurs [photographie]; micromètres; microprocesseurs; microscopes; microtomes; microphones; modems; parafoudres [tiges]; moniteurs [matériel informatique]; moniteurs [programmes informatiques]; bornes [électricité]; manchons de jonction pour câbles électriques; protège-dents; étiquettes indicatrices de température, autres qu'à usage médical; genouillères pour ouvriers; casques à écouteurs; niveaux à lunette; supports d'enregistrements sonores; supports de données magnétiques; supports optiques de données; chaussettes chauffées électriquement; logiciels informatiques enregistrés; gaines pour câbles électriques; gaines d'identification pour fils électriques; machines de pesage; machines de bureau à cartes perforées; appareils et équipements de sauvetage; chaussures de protection contre les accidents, les irradiations et le feu; objectifs [lentilles] [optique]; objectifs pour l'astrophotographie; mire-oeufs; extincteurs; clôtures électrifiées; limiteurs [électricité]; vêtements de protection contre les accidents, les irradiations et le feu; vêtements de protection contre le feu; vêtements en amiante pour la protection contre le feu; vêtements spéciaux pour laboratoires; ozoniseurs [ozonateurs]; octants; oculaires; ohmmètres; repose-poignets à utiliser avec un ordinateur; montures de lunettes; montures de lunettes de vue; oscillographes; fils à plomb; miroirs [optique]; lunettes [optique]; lunettes de soleil; lunettes de protection pour le sport; panneaux de signalisation, lumineux ou mécaniques; appareils de téléappel radio; pince-nez; traducteurs électroniques de poche; émetteurs

[télécommunication]; émetteurs téléphoniques; émetteurs de signaux électroniques; commutateurs électriques; périscopes; gants de plongée; gants de protection contre les accidents; gants de protection contre les rayons X à usage industriel; gants en amiante pour la protection contre les accidents; fourneaux de laboratoire; pipettes; pyromètres; planimètres; planchettes [instruments d'arpentage]; plaques de batteries; plaquettes pour circuits intégrés; cartes de circuits imprimés; lecteurs de disques compacts; lecteurs de cassettes; films pour l'enregistrement de sons; films radiographiques impressionnés; films, impressionnés; radeaux de sauvetage; plateaux de laboratoire; semi-conducteurs; polarimètres; pompes à incendie; verrerie graduée; ceintures de sauvetage; fusibles; disjoncteurs; convertisseurs électriques; télérupteurs; appareils pour l'analyse de nourriture; appareils pour le diagnostic, autres qu'à usage médical; appareils pour l'enregistrement de distances; appareils pour le mesurage de distances; appareils de mesurage de la vitesse [photographie]; appareils pour mesurer l'épaisseur des cuirs; appareils pour mesurer l'épaisseur des peaux; appareils de contrôle de la vitesse de véhicules; appareils d'enseignement; appareils d'enregistrement de temps; appareils et instruments pour l'astronomie; appareils et instruments d'arpentage; appareils et instruments de pesage; appareils et instruments nautiques; instruments pour la navigation; appareils et instruments optiques; appareils et instruments de physique; appareils et instruments de chimie; appareils de mesurage; dispositifs de mesurage électriques; instruments de commande pour chaudières; instruments météorologiques; appareils de signalisation navale; instruments d'observation; appareils de navigation pour véhicules sous forme d'ordinateurs de bord; appareils de navigation par satellite; appareils électriques de réglage; appareils de mesurage de précision; récepteurs audio et vidéo; prismes [optique]; imprimantes d'ordinateurs; arrondisseurs pour la couture; dessous de cornues; appareils pour changer les aiguilles de tourne-disques; égouttoirs pour travaux photographiques; dispositifs de nettoyage pour disques acoustiques; battes pour incendie; lunettes de visée pour armes à feu; éprouvettes; bouchons indicateurs de pression pour valves; fils magnétiques; fils télégraphiques; fils téléphoniques; fils électriques; conducteurs électriques; fils de cuivre isolés; fils en alliages métalliques; programmes informatiques enregistrés; ludiciels; programmes informatiques [logiciels téléchargeables]; programmes d'exploitation pour ordinateurs enregistrés; tourne-disques; processeurs [unités centrales de traitement]; baguettes de sourciers; publications électroniques téléchargeables; pupitres de distribution [électricité]; tableaux de commande [électricité]; radars; pylônes de T.S.F.; postes émetteurs [télécommunication]; radios; appareils de radio pour véhicules; gicleurs d'incendie; cadres pour diapositives; trames pour la photogravure; talkie-walkies; protecteurs contre les surtensions; régulateurs de tension pour véhicules; régulateurs d'éclairage de scène; variateurs [régulateurs] de lumière; régulateurs de vitesse pour+ tourne-disques; commutateurs par cellule [électricité]; bacs de rinçage [photographie]; trusquins; minuteries [autres que pour l'horlogerie]; relais électriques; harnais de sécurité autres que pour sièges de véhicules ou équipement de sport; clichés radiographiques autres qu'à usage médical; rhéostats; respirateurs pour la filtration d'air; masques respiratoires, autres que pour la respiration artificielle; cornues; réfractomètres; réfracteurs; grilles pour accumulateurs électriques; porte-voix; pavillons de haut-parleurs; saccharimètres; fibres optiques [fils conducteurs de rayons lumineux]; feux de signalisation pour la circulation; sifflets pour appeler les chiens; sifflets de signalisation; sextants; inducteurs [électricité]; filets de sauvetage; filets de protection contre les accidents; avertisseurs d'incendie; signaux, lumineux ou mécaniques; sirènes; numériseurs à balayage [équipements de traitement de données]; smartphones; cartes à circuit intégré [cartes à puce]; raccordements pour lignes électriques; matériel de couplage électrique; connecteurs [électricité]; sonars; sonomètres; ballasts pour appareils d'éclairage; résistances électriques; spectrographes; spectroscopes; indicateurs de vitesse; alcoomètres; satellites à usage scientifique; dispositifs de

protection personnelle contre les accidents; appareils d'enseignement audiovisuel; postes radiotélégraphiques; postes radiotéléphoniques; verres de lunettes; lunettes antireflet; verre optique; baladeurs; stéréoscopes; trépieds pour appareils photographiques; stroboscopes; bateaux-pompes à incendie; sulfitomètres; sacs conçus pour ordinateurs portables; sècheuses pour la photographie; sphéromètres; circuits intégrés; circuits imprimés; comptoirs; parcmètres; enregistreurs kilométriques pour véhicules; compte-tours; bouliers compteurs; sabliers; taximètres; protège-tympan pour la plongée; tachymètres; appareils de télévision; télégraphes [appareils]; télescopes; téléprompteurs; téléscripteurs; téléphones portables; théodolites; thermomètres, autres qu'à usage médical; thermostats; thermostats pour véhicules; creusets de laboratoire; bras acoustiques pour tourne-disques; totalisateurs; transistors [électronique]; transpondeurs; rapporteurs [instruments de mesure]; transformateurs [électricité]; survolteurs; triangles de signalisation pour véhicules en panne; triodes; câbles de démarrage pour moteurs; tubes à décharges électriques autres que pour l'éclairage; tubes capillaires; enseignes au néon; tubes de Pitot; tubes à rayons X autres qu'à usage médical; écouteurs téléphoniques; jauges; indicateurs de quantité; avertisseurs automatiques de perte de pression dans les pneumatiques; niveaux d'essence; indicateurs de niveau d'eau; indicateurs de perte électrique; pointeurs électroniques à émission de lumière; indicateurs de pente; niveaux [instruments pour donner l'horizontale]; niveaux à mercure; niveaux à bulle; uromètres; amplificateurs; accélérateurs de particules; installations électriques pour la commande à distance d'opérations industrielles; appareils pour surveiller les bébés; dispositifs de pilotage automatique pour véhicules; dispositifs d'équilibrage; magnétoscopes; appareils pour la reproduction de sons; machines à facturer; enregistreurs à bande; dispositifs de protection contre les rayons X, autres qu'à usage médical; appareils pour la sûreté du trafic ferroviaire; appareils de traitement de données; appareils pour transvaser l'oxygène; installations électriques de prévention contre le vol; appareils à couper les films; appareils à sécher les épreuves photographiques; lecteurs de caractères optiques; appareils de cadrage pour diapositives; doseurs; chargeurs de batterie; chargeurs pour batteries électriques; alarmes sonores [acoustiques]; appareils et machines de sondage; dispositifs pour le montage de films cinématographiques; dispositifs cathodiques pour la protection contre la rouille; coupleurs [équipements informatiques]; avertisseurs contre le vol; dispositifs périphériques pour ordinateurs; dispositifs antiparasites [électricité]; appareils de démagnétisation de bandes magnétiques; coupleurs acoustiques; alarmes; signaux de brouillard, non explosifs; avertisseurs à sifflet d'alarme; machines à additionner; lecteurs [équipements de traitement de données]; appareils de contrôle de chaleur; photocopieurs; lecteurs de codes à barres; applications logicielles informatiques téléchargeables; sonneries téléchargeables pour téléphones portables; fichiers d'images téléchargeables; fichiers de musique téléchargeables; dessins animés; filtres pour la photographie; filtres pour masques respiratoires; filtres à rayons ultraviolets pour la photographie; clés USB; lanternes magiques; lampes optiques; fanaux de signalisation; appareils photographiques; appareils à glacer les épreuves photographiques; obturateurs [photographie]; chambres noires [photographie]; photomètres; ampoules de flash [photographie]; cadres de photos numériques; appareils d'agrandissement [photographie]; cellules photovoltaïques; étuis pour lentilles de contact; étuis à lunettes; étuis pour pince-nez; coffrets pour lames de microscopes; étuis spéciaux pour appareils et instruments photographiques; appareils de chromatographie pour laboratoires; chronographes [appareils enregistreurs de durées]; centrifugeuses de laboratoire; chaînettes de lunettes; cyclotrons; compas [instruments de mesure]; fréquencesmètres; horloges pointeuses [dispositifs d'enregistrement du temps]; boîtes de Pétri; housses pour ordinateurs portables; couvertures coupe-feu; puces [circuits intégrés]; gabarits [instruments de mesure]; podomètres; ballons météorologiques; rails électriques pour le montage de projecteurs; paravents d'asbeste

pour pompiers; tuyaux à incendie; casques de protection pour le sport; dragonnes pour téléphones portables; cordons pour lunettes de vue; trépieds pour appareils de prise de vues; tableaux de connexion; tableaux de distribution [électricité]; écrans [photographie]; écrans de protection du visage pour ouvriers; écrans de projection; écrans radiologiques à usage industriel; écrans fluorescents; exposimètres [posemètres]; canalisations électriques; piles galvaniques; épidiscopes; ergomètres; induits [électricité].

- 35 Publicité; gestion d'affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; services d'abonnement à des services de télécommunication pour des tiers; agences d'import-export; agences d'informations commerciales; agences de publicité; analyses de prix de revient; services de location d'espaces publicitaires; vérification de comptes d'entreprises; bureaux de placement; gestion de fichiers informatiques; comptabilité; services de facturation; démonstration de produits; services de transcription de communications [travaux de bureau]; sondages d'opinion; études de marketing; informations professionnelles; informations et conseils commerciaux aux consommateurs [boutiques de conseil au consommateur]; investigations pour affaires; recherches dans le domaine des affaires; recherches en marketing; services de recrutement de personnel; services de conseillers en gestion et en organisation d'entreprises; services de conseillers en organisation d'entreprises; services de conseillers en gestion d'entreprises; services de conseillers en gestion de personnel; services de conseillers professionnels en affaires; services de mise en page à des fins publicitaires; marketing; gestion commerciale d'artistes de spectacle; gestion commerciale pour le compte de sportifs; services de revues de presse; mise à jour de matériel publicitaire; mise à jour et maintenance de bases de données informatiques; traitement de textes; organisation d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; services d'abonnement à des journaux pour des tiers; organisation de défilés de mode à des fins promotionnelles; organisation de salons à des fins commerciales ou publicitaires; décoration de vitrines; estimations dans le domaine des affaires; préparation de feuilles de paye; recherche d'informations dans des fichiers informatiques pour des tiers; recherche de parrainages; aide à la gestion d'activités commerciales; aide à la gestion d'entreprises commerciales ou industrielles; services d'intermédiaire en affaires commerciales; mise à disposition d'informations portant sur des contacts commerciaux et d'affaires; mise à disposition d'informations commerciales par le biais d'un site Web; services de présentation de produits sur des supports de communication à des fins de vente au détail; prévisions économiques; ventes aux enchères; services de vente au détail ou en gros de préparations pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ainsi que de fournitures médicales; services de promotion des ventes pour des tiers; production de films publicitaires; location de machines et de matériel de bureau; services de location de temps publicitaire sur des supports de communication; location de matériel publicitaire; location de distributeurs automatiques; location de kiosques de vente; location de photocopieurs; publication de textes publicitaires; publicité radiophonique; services d'affichage; services de distribution d'échantillons; services de diffusion de matériel publicitaire; services de publipostage; rédaction de textes publicitaires; publicité en ligne sur réseaux informatiques; publicité par correspondance; publicité télévisée; reproduction de documents; compilation de statistiques; compilation d'informations dans des bases de données informatiques; enquêtes commerciales; systématisation d'informations dans des bases de données informatiques; prestation de conseils en gestion d'activités commerciales; médiation et conclusion de transactions commerciales pour le compte de tiers; établissement de déclarations de taxes; établissement de relevés de comptes; services de télémarketing; sélection de personnel par le biais de tests psychotechniques; gestion d'affaires concernant des hôtels; gestion d'activités commerciales pour le compte de prestataires de services

indépendants; administration commerciale des licences de produits et de services de tiers; services de gestion de projets commerciaux pour projets de construction; traitement administratif de commandes d'achats; relations publiques; services de mannequins à des fins publicitaires ou de promotion des ventes; services de dactylographie; services de délocalisation d'entreprises; optimisation de moteurs de recherche; optimisation du trafic de sites Web; services de comparaison de prix; publicité par paiement au clic; services de secrétariat; services d'approvisionnement pour des tiers [achat de produits et de services pour d'autres entreprises]; sténographie; services de sous-traitance [assistance commerciale]; services de réponse téléphonique pour abonnés absents; services de photocopie; services d'experts en efficacité commerciale.

- 36 Services d'assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières; agences de crédit; agences de recouvrement de créances; agences immobilières; analyses financières; location d'appartements; crédit-bail portant sur des biens immobiliers; location de bureaux [immobilier]; location à bail d'exploitations agricoles; crédit-bail; services de banques d'épargne; agences de logement [appartements]; recouvrement de loyers; émission de chèques de voyage; émission de cartes de crédit; services d'émission de bons de valeur; investissement de capitaux; informations en matière d'assurances; informations financières; opérations de compensation; services de conseillers en assurances; services de conseillers financiers; services de conseil en matière de créances; cotations boursières; prêt sur nantissement; services financiers de liquidation d'entreprises; courtage; gestion financière; change de devises; services bancaires en ligne; services de cartes de débit; services de cartes de crédit; affacturage; collectes; montage du financement de projets de construction; estimation d'antiquités; estimation d'articles de bijouterie; estimation financière de bois sur pied; estimation de timbres; évaluations de biens immobiliers; estimation numismatique; estimation d'objets d'art; estimation financière en matière de laine; estimations financières [assurances, banque, immobilier]; estimations financières de coûts de réparation; transfert électronique de fonds; services de cautions; courtage de valeurs mobilières; services de courtage en biens immobiliers; courtage de crédits carbone; courtage en assurances; prêts [financement]; prêts sur gage; mise à disposition d'informations financières par le biais d'un site Web; vérification de chèques; collecte de fonds au profit d'oeuvres caritatives; parrainage financier; opérations bancaires hypothécaires; services de prêts à tempérament; souscription d'assurances; assurance sur la vie; souscription d'assurances maladie; souscription d'assurance contre les accidents; assurance maritime; assurance contre l'incendie; gérance d'immeubles; gérance de biens immobiliers; services d'actuariat; services bancaires; services de courtage d'actions; services de caisses de paiement de retraites; services fiduciaires; services de caisses de prévoyance; courtage en douane; services de fonds communs de placement; services de financement; services de dépôt en coffres-forts; services de dépôt de valeurs; expertises fiscales.
- 38 Télécommunications; agences de presse; services de transmission sans fil (radiodiffusion); diffusion de programmes de télévision; télédiffusion par câble; services d'affichage électronique [télécommunications]; informations en matière de télécommunications; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux; services de fourniture d'accès à des bases de données; fourniture de forums de discussion sur l'Internet; mise à disposition de connexions à un réseau informatique mondial par voie de télécommunication; fourniture de canaux de télécommunication destinés aux services de télé-achat; transmission de cartes de vœux en ligne; transmission de messages; transmission de messages et d'images assistée par ordinateur; transmission de télégrammes; transmission de fichiers numériques; messageries électroniques; mise à disposition de forums en ligne; services de vidéoconférences; location

d'appareils de transmission de messages; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux; location de modems; location d'équipements de télécommunication; location de téléphones; location de télécopieurs; services de radiodiffusion; communications par réseaux de fibres optiques; communications par téléphone cellulaire; communications par terminaux d'ordinateurs; transmission par satellite; communications télégraphiques; communications téléphoniques; transmission de télécopies; services d'appel radioélectrique [radio téléphone ou autres moyens de communications électroniques]; services de téléconférences; services de télex; services de messagerie vocale; services d'acheminement et de jonction pour télécommunications; services télégraphiques; services téléphoniques.

- 45 Services juridiques; services de sécurité pour la protection de biens matériels et de personnes; services personnels et sociaux rendus par des tiers, destinés à satisfaire les besoins d'individus; agences matrimoniales; agences de détectives; agences de surveillance nocturne; services d'agences d'adoption; services d'arbitrage; location de coffres-forts; services d'embaumement; pompes funèbres; retour des objets trouvés; services de lâcher de colombes pour occasions spéciales; recherches généalogiques; recherches juridiques; services de conseillers en matière de sécurité; services de conseillers en propriété intellectuelle; surveillance de droits de propriété intellectuelle à des fins de conseil juridique; surveillance d'alarmes anti-effraction et de sécurité; services de crémation; octroi de licences de propriété intellectuelle; concession de licences de logiciels informatiques [services juridiques]; organisation de réunions religieuses; ouverture de serrures; services de gardiennage; planification et préparation de cérémonies de mariage; enquêtes sur personnes portées disparues; services de contentieux; garde d'enfants à domicile; garde à domicile d'animaux de compagnie; inspection de bagages à des fins de sécurité; inspection d'usines en matière de sécurité; location de tenues de soirée; location d'extincteurs; location de vêtements; location d'avertisseurs d'incendie; enregistrement de noms de domaines [services juridiques]; investigations sur les antécédents de personnes; services d'extinction de feu; accompagnement en société [personnes de compagnie]; établissement d'horoscopes; gestion de droits d'auteur; services de clubs de rencontres; services de règlement extrajudiciaire de litiges; services de gardiennage de logements en l'absence des propriétaires; médiation; services d'enterrement; services de réseautage social en ligne; services de protection rapprochée.

821 Demande de base

RU (Fédération de Russie), 25.11.2014, 2014739480

300 Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine

RU (Fédération de Russie), 25.11.2014, 2014739480

832 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid

DK (Danemark), EE (Estonie), FI (Finlande), GB (Royaume-Uni), GR (Grèce), IE (Irlande), IL (Israël), IN (Inde), JP (Japon), KR (République de Corée), LT (Lituanie), MX (Mexique), RW (Rwanda), SE (Suède), SG (Singapour), TR (Turquie), US (États-Unis d'Amérique), UZ (Ouzbékistan)

834 Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies

AT (Autriche), BG (Bulgarie), BX (Benelux), BY (Biélorus), CH (Suisse), CN (Chine), CU (Cuba), CY (Chypre), CZ (République tchèque), DE (Allemagne), EG (Égypte), ES (Espagne), FR (France), HU (Hongrie), IT (Italie), KG (Kirghizistan), KZ (Kazakhstan), LV (Lettonie), MZ (Mozambique), NA (La République de Namibie), PL (Pologne), PT (Portugal), RO (Roumanie), SI (Slovénie), SK (Slovaquie), TJ (Tadjikistan), UA (Ukraine), VN (Viet Nam)

527 Indications relatives aux exigences d'utilisation

GB (Royaume-Uni), IE (Irlande), IN (Inde), SG (Singapour), US (États-Unis d'Amérique)

Enregistrement

450 **Date et numéro de publication**

2015/33 Gaz, 27.08.2015

832 **Désignation(s) selon le Protocole de Madrid**

DK (Danemark), EE (Estonie), FI (Finlande), GB (Royaume-Uni), GR (Grèce), IE (Irlande), IL (Israël), IN (Inde), JP (Japon), KR (République de Corée), LT (Lituanie), MX (Mexique), RW (Rwanda), SE (Suède), SG (Singapour), TR (Turquie), US (États-Unis d'Amérique), UZ (Ouzbékistan)

834 **Désignation(s) selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies**

AT (Autriche), BG (Bulgarie), BX (Benelux), BY (Biélorus), CH (Suisse), CN (Chine), CU (Cuba), CY (Chypre), CZ (République tchèque), DE (Allemagne), EG (Égypte), ES (Espagne), FR (France), HU (Hongrie), IT (Italie), KG (Kirghizistan), KZ (Kazakhstan), LV (Lettonie), MZ (Mozambique), NA (La République de Namibie), PL (Pologne), PT (Portugal), RO (Roumanie), SI (Slovénie), SK (Slovaquie), TJ (Tadjikistan), UA (Ukraine), VN (Viet Nam)

527 **Indications relatives aux exigences d'utilisation**

GB (Royaume-Uni), IE (Irlande), IN (Inde), SG (Singapour), US (États-Unis d'Amérique)

580 **Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)**

27.08.2015

861 **Refus provisoire total de protection**

US (États-Unis d'Amérique)

450 **Date et numéro de publication**

2015/38 Gaz, 01.10.2015

580 **Date de notification**

01.10.2015

Date de réception par le Bureau International

15.09.2015



Notice complète

- Notice complète

Marque internationale



Marque : GLOBALONE

Note :

Classification des éléments figuratifs : 26.03.23

Classification de Nice : 9 ; 35 ; 36 ; 38 ; 45

Produits et services

- 9 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de vérification (supervision), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils et instruments de conduction, distribution, transformation, accumulation, régulation ou commande d'électricité; appareils pour l'enregistrement, la transmission ou la reproduction de sons ou d'images; supports de données magnétiques, disques d'enregistrement; disques compacts, DVD et autres supports d'enregistrement numériques; mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipements de traitement de données, ordinateurs; logiciels informatiques; appareils pour l'extinction d'incendie; lecteurs de DVD; lunettes 3D; distributeurs de tickets; automates à musique à prépaiement [juke-box]; répondeurs téléphoniques; pompes à incendie; accumulateurs électriques; accumulateurs électriques pour véhicules; actinomètres; alidades à lunettes; altimètres; ampèremètres; anémomètres; anodes; antennes; anticathodes; apertomètres [optique]; appareils à haute fréquence; appareils d'essai, autres qu'à usage médical; appareils de commande à distance; appareils électrodynamiques pour la commande à distance d'aiguillages de chemins de fer; appareils électrodynamiques pour la commande à distance de signaux; appareils électriques de surveillance; appareils pour l'enregistrement de sons; appareils pour systèmes de repérage universel [GPS]; appareils de distillation à usage scientifique; appareils de diffraction [microscopie]; appareils pour l'analyse d'air; appareils de contrôle de l'affranchissement; appareils pour la transmission de sons; appareils de fermentation [appareils de laboratoire]; appareils de respiration pour plongeurs; appareils pour la respiration, autres que pour la respiration artificielle; appareils et installations pour la production de rayons X, autres qu'à usage médical; caisses enregistreuses; appareils électriques de commutation; appareils d'intercommunication; alambics pour expériences en laboratoire; appareils de projection; appareils de radiologie à usage industriel; appareils à rayons X autres qu'à usage médical; appareils pour photocalques; feux intermittents [signaux lumineux]; appareils stéréoscopiques; appareils téléphoniques; télécopieurs; appareils phototélégraphiques; appareils électriques pour l'allumage à distance; pèse-acide; pèse-sels; acidimètres pour accumulateurs; aéromètres; balises lumineuses; bacs de batterie; baromètres;

batteries d'anodes; éléments galvaniques; batteries pour l'éclairage; piles solaires; batteries électriques; balances romaines; bêtatrons; jumelles; étiquettes électroniques pour marchandises; bonnettes [optique]; unités à bande magnétique (informatique); mémoires pour ordinateurs; lances à incendie; bracelets d'identification magnétiques codés; bâches de sauvetage; bouées de signalisation; bouées de sauvetage; bouées de repérage; boussoles; vacuomètres; électrolyseurs; variomètres; verniers; balances; pèse-lettres; bascules; trébuchets; jalons [instruments de géodésie]; caméras vidéo à magnétoscope intégré; moniteurs de vidéo surveillance de bébés; cassettes vidéo; visiophones; écrans vidéo; viseurs photographiques; prises, fiches et autres contacts [connexions électriques]; vis micrométriques pour instruments d'optique; viscosimètres; joncteurs; ondemètres; voltmètres; enseignes mécaniques; enseignes lumineuses; boîtes à clapets [électricité]; redresseurs de courant; appareils pour l'analyse de gaz; gazomètres [instruments de mesure]; galvanomètres; dispositifs mains libres pour téléphones; appareils héliographiques; hygromètres; hydromètres; poids; judas optiques pour portes; hologrammes; traceurs; haut-parleurs; plombs de sondes; plombs de fils à plomb; télémetres; densimètres; densitomètres; produits d'optique; détecteurs; détecteurs de fumée; détecteurs de fausse monnaie; diapositives; appareils de projection de diapositives; diaphragmes [photographie]; machines à dicter; dynamomètres; diodes électroluminescentes [DEL]; disquettes; disques pour l'enregistrement de sons; disques magnétiques; disques optiques; règles à calcul circulaires; mécanismes d'entraînement de disques [informatique]; juke-box pour ordinateurs; puces à ADN; tableaux d'affichage électroniques; gilets pare-balles; vestes de sauvetage; fils d'identification pour fils électriques; pince-nez de plongée et de natation; serrures électriques; sonneries [appareils avertisseurs]; sonnettes d'alarme électriques; sonnettes de portes, électriques; cloches de signalisation; conduits acoustiques; miroirs d'inspection pour travaux; enseignes pour routes, lumineuses ou mécaniques; sondeurs de fonds marins; sondes à usage scientifique; ronfleurs; saphirs de tourne-disques; mesures; appareils pour mesurer la pression; simulateurs pour la conduite ou la commande de véhicules; onduleurs [électricité]; enregistreurs de pression; indicateurs de température; incubateurs pour cultures bactériennes; instruments de mesurage; instruments de cosmographie; instruments mathématiques; instruments de nivellement; instruments à lunettes; instruments géodésiques; instruments azimutaux; interfaces pour ordinateurs; appareils d'ionisation autres que pour le traitement d'air ou d'eau; pare-étincelles; câbles coaxiaux; câbles à fibres optiques; câbles électriques; calibres; pieds à coulisse; jauges de taraudage; machines à calculer; calculatrices de poche; caissons de décompression; caméras cinématographiques; crayons électroniques [unités de visualisation]; supports de bobines électriques; cartes magnétiques d'identité; cartouches de jeux vidéo; cartouches de toner, vides, pour imprimantes et photocopieurs; cartes mémoire pour machines de jeux vidéo; cartes magnétiques codées; bombes d'équitation; casques de protection; intermédiaires [photographie]; guichets automatiques [DAB]; cathodes; bobines [photographie]; bobines de self; bobines électriques; bobines d'électro-aimants; films cinématographiques exposés; claviers d'ordinateur; électrovalves [commutateurs électromagnétiques]; serre-fils [électricité]; cartes-clés codées; lecteurs de livres numériques; agendas électroniques; boutons-poussoirs de sonneries; tapis de souris; codeurs magnétiques; visières antiéblouissantes; collecteurs électriques; anneaux à calibrer; combinaisons spéciales de protection pour aviateurs; commutateurs; disques compacts [audio-vidéo]; disques compacts; comparateurs; compas de marine; ordinateurs; ordinateurs portables; tablettes électroniques; ordinateurs blocs-notes; condensateurs électriques; contacts électriques; manches à air [indicateurs de vent]; cônes de signalisation routière; boîtes de branchement [électricité]; boîtes de distribution [électricité]; boîtes de jonction [électricité]; caisses de batterie; enceintes pour haut-parleurs; combinaisons de plongée; galènes [détecteurs]; disques réflecteurs individuels pour la prévention des accidents de la circulation; caches pour prises de courant; lochs; lasers autres qu'à usage médical; lacto-densimètres; lactomètres; tubes vacuum [T.S.F.]; lampes pour chambres noires [photographie]; tubes thermoïoniques; tubes amplificateurs; ampoules de flash [photographie]; bandes de nettoyage de têtes de lecture; bandes magnétiques; bandes vidéo; chaînes d'arpenteur; échelles de sauvetage; règles [instruments de mesure]; règles à calcul; lentilles de contact; verres correcteurs [optique]; lentilles optiques; condensateurs optiques; lignes de sondes; conduites d'électricité; cuillers doseuses; loupes [optique]; compte-fils; aimants; aimants décoratifs; bonnettes d'approche; mannequins pour essais de collision; mannequins pour exercices de secours [appareils d'instruction]; souris [périphériques d'ordinateur]; manomètres; masques de plongée; masques de soudeurs; masques de protection; matériels pour réseaux électriques [fils, câbles]; machines de vote; machines pour le comptage et le tri d'argent; instruments et machines pour essais de matériaux; mobilier spécialement conçu pour laboratoires; mégaphones; baladeurs multimédias; diaphragmes acoustiques; membranes pour appareils scientifiques; détecteurs d'objets métalliques à usage industriel ou militaire; métronomes; règles [instruments de mesure]; réglets [règles à coulisse]; mètres de couturières; mécanismes pour appareils déclenchés par l'introduction d'un jeton; mécanismes à prépaiement pour postes de télévision; déclencheurs [photographie]; micromètres; microprocesseurs; microscopes; microtomes; microphones; modems; parafoudres [tiges]; moniteurs [matériel informatique]; moniteurs [programmes informatiques]; bornes [électricité]; manchons de jonction pour câbles électriques; protège-dents; étiquettes indicatrices de température, autres qu'à usage médical; genouillères pour ouvriers; casques à écouteurs; niveaux à lunette; supports d'enregistrements sonores; supports de données magnétiques; supports optiques de données; chaussettes chauffées électriquement; logiciels informatiques enregistrés; gaines pour câbles électriques; gaines d'identification pour fils électriques; machines de pesage; machines de bureau à cartes perforées; appareils et équipements de sauvetage; chaussures de protection contre les accidents, les irradiations et le feu; objectifs [lentilles] [optique]; objectifs pour l'astrophotographie; mire-oeufs; extincteurs; clôtures électrifiées; limiteurs [électricité]; vêtements de protection contre les accidents, les irradiations et le feu; vêtements de protection contre le feu; vêtements en amiante pour la protection contre le feu; vêtements spéciaux pour laboratoires; ozoniseurs [ozonateurs]; octants; oculaires; ohmmètres; repose-poignets à utiliser avec un ordinateur; montures de lunettes; montures de lunettes de vue; oscillographes; fils à plomb; miroirs [optique]; lunettes [optique]; lunettes de soleil; lunettes de protection pour le sport; panneaux de signalisation, lumineux ou mécaniques; appareils de téléappel radio; pince-nez; traducteurs électroniques de

poche; émetteurs [télécommunication]; émetteurs téléphoniques; émetteurs de signaux électroniques; commutateurs électriques; périscopes; gants de plongée; gants de protection contre les accidents; gants de protection contre les rayons X à usage industriel; gants en amiante pour la protection contre les accidents; fourneaux de laboratoire; pipettes; pyromètres; planimètres; planchettes [instruments d'arpentage]; plaques de batteries; plaquettes pour circuits intégrés; cartes de circuits imprimés; lecteurs de disques compacts; lecteurs de cassettes; films pour l'enregistrement de sons; films radiographiques impressionnés; films, impressionnés; radeaux de sauvetage; plateaux de laboratoire; semi-conducteurs; polarimètres; pompes à incendie; verrerie graduée; ceintures de sauvetage; fusibles; disjoncteurs; convertisseurs électriques; télérupteurs; appareils pour l'analyse de nourriture; appareils pour le diagnostic, autres qu'à usage médical; appareils pour l'enregistrement de distances; appareils pour le mesurage de distances; appareils de mesurage de la vitesse [photographie]; appareils pour mesurer l'épaisseur des cuirs; appareils pour mesurer l'épaisseur des peaux; appareils de contrôle de la vitesse de véhicules; appareils d'enseignement; appareils d'enregistrement de temps; appareils et instruments pour l'astronomie; appareils et instruments d'arpentage; appareils et instruments de pesage; appareils et instruments nautiques; instruments pour la navigation; appareils et instruments optiques; appareils et instruments de physique; appareils et instruments de chimie; appareils de mesurage; dispositifs de mesurage électriques; instruments de commande pour chaudières; instruments météorologiques; appareils de signalisation navale; instruments d'observation; appareils de navigation pour véhicules sous forme d'ordinateurs de bord; appareils de navigation par satellite; appareils électriques de réglage; appareils de mesurage de précision; récepteurs audio et vidéo; prismes [optique]; imprimantes d'ordinateurs; arrondisseurs pour la couture; dessous de cornues; appareils pour changer les aiguilles de tourne-disques; égouttoirs pour travaux photographiques; dispositifs de nettoyage pour disques acoustiques; batteries pour incendie; lunettes de visée pour armes à feu; éprouvettes; bouchons indicateurs de pression pour valves; fils magnétiques; fils télégraphiques; fils téléphoniques; fils électriques; conducteurs électriques; fils de cuivre isolés; fils en alliages métalliques; programmes informatiques enregistrés; ludiciels; programmes informatiques [logiciels téléchargeables]; programmes d'exploitation pour ordinateurs enregistrés; tourne-disques; processeurs [unités centrales de traitement]; baguettes de sourciers; publications électroniques téléchargeables; pupitres de distribution [électricité]; tableaux de commande [électricité]; radars; pylônes de T.S.F.; postes émetteurs [télécommunication]; radios; appareils de radio pour véhicules; gicleurs d'incendie; cadres pour diapositives; trames pour la photogravure; talkie-walkies; protecteurs contre les surtensions; régulateurs de tension pour véhicules; régulateurs d'éclairage de scène; variateurs [régulateurs] de lumière; régulateurs de vitesse pour+ tourne-disques; commutateurs par cellule [électricité]; bacs de rinçage [photographie]; trusquins; minuteriers [autres que pour l'horlogerie]; relais électriques; harnais de sécurité autres que pour sièges de véhicules ou équipement de sport; clichés radiographiques autres qu'à usage médical; rhéostats; respirateurs pour la filtration d'air; masques respiratoires, autres que pour la respiration artificielle; cornues; réfractomètres; réfracteurs; grilles pour accumulateurs électriques; porte-voix; pavillons de haut-parleurs; saccharimètres; fibres optiques [fils conducteurs de rayons lumineux]; feux de signalisation pour la circulation; sifflets pour appeler les chiens; sifflets de signalisation; sextants; inducteurs [électricité]; filets de sauvetage; filets de protection contre les accidents; avertisseurs d'incendie; signaux, lumineux ou mécaniques; sirènes; numériseurs à balayage [équipements de traitement de données]; smartphones; cartes à circuit intégré [cartes à puce]; raccords pour lignes électriques; matériel de couplage électrique; connecteurs [électricité]; sonars; sonomètres; ballasts pour appareils d'éclairage; résistances électriques; spectrographes; spectroscopes; indicateurs de vitesse; alcoomètres; satellites à usage scientifique; dispositifs de protection personnelle contre les accidents; appareils d'enseignement audiovisuel; postes radiotélégraphiques; postes radiotéléphoniques; verres de lunettes; lunettes antireflet; verre optique; baladeurs; stéréoscopes; trépieds pour appareils photographiques; stroboscopes; bateaux-pompes à incendie; sulfitomètres; sacs conçus pour ordinateurs portables; sècheuses pour la photographie; sphéromètres; circuits intégrés; circuits imprimés; comptoirs; parcmètres; enregistreurs kilométriques pour véhicules; compte-tours; bouliers compteurs; sabliers; taximètres; protège-tympans pour la plongée; tachymètres; appareils de télévision; télégraphes [appareils]; télescopes; téléprompteurs; téléscribes; téléphones portables; théodolites; thermomètres, autres qu'à usage médical; thermostats; thermostats pour véhicules; creusets de laboratoire; bras acoustiques pour tourne-disques; totalisateurs; transistors [électronique]; transpondeurs; rapporteurs [instruments de mesure]; transformateurs [électricité]; survoltteurs; triangles de signalisation pour véhicules en panne; triodes; câbles de démarrage pour moteurs; tubes à décharges électriques autres que pour l'éclairage; tubes capillaires; enseignes au néon; tubes de Pitot; tubes à rayons X autres qu'à usage médical; écouteurs téléphoniques; jauges; indicateurs de quantité; avertisseurs automatiques de perte de pression dans les pneumatiques; niveaux d'essence; indicateurs de niveau d'eau; indicateurs de perte électrique; pointeurs électroniques à émission de lumière; indicateurs de pente; niveaux [instruments pour donner l'horizontale]; niveaux à mercure; niveaux à bulle; uromètres; amplificateurs; accélérateurs de particules; installations électriques pour la commande à distance d'opérations industrielles; appareils pour surveiller les bébés; dispositifs de pilotage automatique pour véhicules; dispositifs d'équilibrage; magnétoscopes; appareils pour la reproduction de sons; machines à facturer; enregistreurs à bande; dispositifs de protection contre les rayons X, autres qu'à usage médical; appareils pour la sûreté du trafic ferroviaire; appareils de traitement de données; appareils pour transvaser l'oxygène; installations électriques de prévention contre le vol; appareils à couper les films; appareils à sécher les épreuves photographiques; lecteurs de caractères optiques; appareils de cadrage pour diapositives; doseurs; chargeurs de batterie; chargeurs pour batteries électriques; alarmes sonores [acoustiques]; appareils et machines de sondage; dispositifs pour le montage de films cinématographiques; dispositifs cathodiques pour la protection contre la rouille; coupleurs [équipements informatiques]; avertisseurs contre le vol; dispositifs périphériques pour ordinateurs; dispositifs antiparasites [électricité]; appareils de démagnétisation de bandes magnétiques; coupleurs acoustiques; alarmes; signaux de brouillard, non explosifs; avertisseurs à sifflet d'alarme; machines à additionner; lecteurs [équipements de traitement de données]; appareils de contrôle de chaleur; photocopieurs;

lecteurs de codes à barres; applications logicielles informatiques téléchargeables; sonneries téléchargeables pour téléphones portables; fichiers d'images téléchargeables; fichiers de musique téléchargeables; dessins animés; filtres pour la photographie; filtres pour masques respiratoires; filtres à rayons ultraviolets pour la photographie; clés USB; lanternes magiques; lampes optiques; fanalons de signalisation; appareils photographiques; appareils à glacer les épreuves photographiques; obturateurs [photographie]; chambres noires [photographie]; photomètres; ampoules de flash [photographie]; cadres de photos numériques; appareils d'agrandissement [photographie]; cellules photovoltaïques; étuis pour lentilles de contact; étuis à lunettes; étuis pour pince-nez; coffrets pour lames de microscopes; étuis spéciaux pour appareils et instruments photographiques; appareils de chromatographie pour laboratoires; chronographes [appareils enregistreurs de durées]; centrifugeuses de laboratoire; chaînettes de lunettes; cyclotrons; compas [instruments de mesure]; fréquencesmètres; horloges pointeuses [dispositifs d'enregistrement du temps]; boîtes de Pétri; housses pour ordinateurs portables; couvertures coupe-feu; puces [circuits intégrés]; gabarits [instruments de mesure]; podomètres; ballons météorologiques; rails électriques pour le montage de projecteurs; paravents d'asbeste pour pompiers; tuyaux à incendie; casques de protection pour le sport; dragonnes pour téléphones portables; cordons pour lunettes de vue; trépieds pour appareils de prise de vues; tableaux de connexion; tableaux de distribution [électricité]; écrans [photographie]; écrans de protection du visage pour ouvriers; écrans de projection; écrans radiologiques à usage industriel; écrans fluorescents; exposimètres [posemètres]; canalisations électriques; piles galvaniques; épidiastopes; ergomètres; induits [électricité].

- 35 Publicité; gestion d'affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; services d'abonnement à des services de télécommunication pour des tiers; agences d'import-export; agences d'informations commerciales; agences de publicité; analyses de prix de revient; services de location d'espaces publicitaires; vérification de comptes d'entreprises; bureaux de placement; gestion de fichiers informatiques; comptabilité; services de facturation; démonstration de produits; services de transcription de communications [travaux de bureau]; sondages d'opinion; études de marketing; informations professionnelles; informations et conseils commerciaux aux consommateurs [boutiques de conseil au consommateur]; investigations pour affaires; recherches dans le domaine des affaires; recherches en marketing; services de recrutement de personnel; services de conseillers en gestion et en organisation d'entreprises; services de conseillers en organisation d'entreprises; services de conseillers en gestion d'entreprises; services de conseillers en gestion de personnel; services de conseillers professionnels en affaires; services de mise en page à des fins publicitaires; marketing; gestion commerciale d'artistes de spectacle; gestion commerciale pour le compte de sportifs; services de revues de presse; mise à jour de matériel publicitaire; mise à jour et maintenance de bases de données informatiques; traitement de textes; organisation d'expositions à des fins commerciales ou publicitaires; services d'abonnement à des journaux pour des tiers; organisation de défilés de mode à des fins promotionnelles; organisation de salons à des fins commerciales ou publicitaires; décoration de vitrines; estimations dans le domaine des affaires; préparation de feuilles de paye; recherche d'informations dans des fichiers informatiques pour des tiers; recherche de parrainages; aide à la gestion d'activités commerciales; aide à la gestion d'entreprises commerciales ou industrielles; services d'intermédiaire en affaires commerciales; mise à disposition d'informations portant sur des contacts commerciaux et d'affaires; mise à disposition d'informations commerciales par le biais d'un site Web; services de présentation de produits sur des supports de communication à des fins de vente au détail; prévisions économiques; ventes aux enchères; services de vente au détail ou en gros de préparations pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ainsi que de fournitures médicales; services de promotion des ventes pour des tiers; production de films publicitaires; location de machines et de matériel de bureau; services de location de temps publicitaire sur des supports de communication; location de matériel publicitaire; location de distributeurs automatiques; location de kiosques de vente; location de photocopieurs; publication de textes publicitaires; publicité radiophonique; services d'affichage; services de distribution d'échantillons; services de diffusion de matériel publicitaire; services de publipostage; rédaction de textes publicitaires; publicité en ligne sur réseaux informatiques; publicité par correspondance; publicité télévisée; reproduction de documents; compilation de statistiques; compilation d'informations dans des bases de données informatiques; enquêtes commerciales; systématisation d'informations dans des bases de données informatiques; prestation de conseils en gestion d'activités commerciales; médiation et conclusion de transactions commerciales pour le compte de tiers; établissement de déclarations de taxes; établissement de relevés de comptes; services de télémarketing; sélection de personnel par le biais de tests psychotechniques; gestion d'affaires concernant des hôtels; gestion d'activités commerciales pour le compte de prestataires de services indépendants; administration commerciale des licences de produits et de services de tiers; services de gestion de projets commerciaux pour projets de construction; traitement administratif de commandes d'achats; relations publiques; services de mannequins à des fins publicitaires ou de promotion des ventes; services de dactylographie; services de délocalisation d'entreprises; optimisation de moteurs de recherche; optimisation du trafic de sites Web; services de comparaison de prix; publicité par paiement au clic; services de secrétariat; services d'approvisionnement pour des tiers [achat de produits et de services pour d'autres entreprises]; sténographie; services de sous-traitance [assistance commerciale]; services de réponse téléphonique pour abonnés absents; services de photocopie; services d'experts en efficacité commerciale.
- 36 Services d'assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières; agences de crédit; agences de recouvrement de créances; agences immobilières; analyses financières; location d'appartements; crédit-bail portant sur des biens immobiliers; location de bureaux [immobilier]; location à bail d'exploitations agricoles; crédit-bail; services de banques d'épargne; agences de logement [appartements]; recouvrement de loyers; émission de chèques de voyage; émission de cartes de crédit; services d'émission de bons de valeur; investissement de capitaux; informations en matière d'assurances; informations financières; opérations de compensation; services de conseillers en assurances; services de conseillers financiers; services de conseil en matière de créances; cotations boursières; prêt sur nantissement; services financiers de liquidation

- d'entreprises; courtage; gestion financière; change de devises; services bancaires en ligne; services de cartes de débit; services de cartes de crédit; affacturage; collectes; montage du financement de projets de construction; estimation d'antiquités; estimation d'articles de bijouterie; estimation financière de bois sur pied; estimation de timbres; évaluations de biens immobiliers; estimation numismatique; estimation d'objets d'art; estimation financière en matière de laine; estimations financières [assurances, banque, immobilier]; estimations financières de coûts de réparation; transfert électronique de fonds; services de cautions; courtage de valeurs mobilières; services de courtage en biens immobiliers; courtage de crédits carbone; courtage en assurances; prêts [financement]; prêts sur gage; mise à disposition d'informations financières par le biais d'un site Web; vérification de chèques; collecte de fonds au profit d'oeuvres caritatives; parrainage financier; opérations bancaires hypothécaires; services de prêts à tempérament; souscription d'assurances; assurance sur la vie; souscription d'assurances maladie; souscription d'assurance contre les accidents; assurance maritime; assurance contre l'incendie; gérance d'immeubles; gérance de biens immobiliers; services d'actuariat; services bancaires; services de courtage d'actions; services de caisses de paiement de retraites; services fiduciaires; services de caisses de prévoyance; courtage en douane; services de fonds communs de placement; services de financement; services de dépôt en coffres-forts; services de dépôt de valeurs; expertises fiscales.
- 38 Télécommunications; agences de presse; services de transmission sans fil (radiodiffusion); diffusion de programmes de télévision; télédiffusion par câble; services d'affichage électronique [télécommunications]; informations en matière de télécommunications; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux; services de fourniture d'accès à des bases de données; fourniture de forums de discussion sur l'Internet; mise à disposition de connexions à un réseau informatique mondial par voie de télécommunication; fourniture de canaux de télécommunication destinés aux services de télé-achat; transmission de cartes de vœux en ligne; transmission de messages; transmission de messages et d'images assistée par ordinateur; transmission de télégrammes; transmission de fichiers numériques; messageries électroniques; mise à disposition de forums en ligne; services de vidéoconférences; location d'appareils de transmission de messages; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux; location de modems; location d'équipements de télécommunication; location de téléphones; location de télécopieurs; services de radiodiffusion; communications par réseaux de fibres optiques; communications par téléphone cellulaire; communications par terminaux d'ordinateurs; transmission par satellite; communications télégraphiques; communications téléphoniques; transmission de télécopies; services d'appel radioélectrique [radio téléphone ou autres moyens de communications électroniques]; services de téléconférences; services de télex; services de messagerie vocale; services d'acheminement et de jonction pour télécommunications; services télégraphiques; services téléphoniques.
 - 45 Services juridiques; services de sécurité pour la protection de biens matériels et de personnes; services personnels et sociaux rendus par des tiers, destinés à satisfaire les besoins d'individus; agences matrimoniales; agences de détectives; agences de surveillance nocturne; services d'agences d'adoption; services d'arbitrage; location de coffres-forts; services d'embaumement; pompes funèbres; retour des objets trouvés; services de lâcher de colombes pour occasions spéciales; recherches généalogiques; recherches juridiques; services de conseillers en matière de sécurité; services de conseillers en propriété intellectuelle; surveillance de droits de propriété intellectuelle à des fins de conseil juridique; surveillance d'alarmes anti-effraction et de sécurité; services de crémation; octroi de licences de propriété intellectuelle; concession de licences de logiciels informatiques [services juridiques]; organisation de réunions religieuses; ouverture de serrures; services de gardiennage; planification et préparation de cérémonies de mariage; enquêtes sur personnes portées disparues; services de contentieux; garde d'enfants à domicile; garde à domicile d'animaux de compagnie; inspection de bagages à des fins de sécurité; inspection d'usines en matière de sécurité; location de tenues de soirée; location d'extincteurs; location de vêtements; location d'avertisseurs d'incendie; enregistrement de noms de domaines [services juridiques]; investigations sur les antécédents de personnes; services d'extinction de feu; accompagnement en société [personnes de compagnie]; établissement d'horoscopes; gestion de droits d'auteur; services de clubs de rencontres; services de règlement extrajudiciaire de litiges; services de gardiennage de logements en l'absence des propriétaires; médiation; services d'enterrement; services de réseautage social en ligne; services de protection rapprochée.

Déposant : Globalone Management Group Limited, A private company limited by shares, MDE's Building, 1st Floor, P.O. Box 3169, PMB 257, Road Town VG1110 Tortola, VG

Adr ss pour la corr spondanc : Globalone Management Group Limited, MDE's Building, 1st Floor, P.O. Box 3169, PMB 257, Road Town VG1110 Tortola, VG

Mandataire : Card Patent LLC, P.O. Box 9 RU-123298 Moscow, RU

Numéro : 1262754

Dat d dépôt / Enr gistr m nt : 2014-12-19

Dat prévu pour l' xpiration : 2024-12-19

Pays désignés

- Danemark, Estonie, Finlande, Royaume-Uni, Grèce, Irlande, Israël, Inde, Japon, République de Corée, Lituanie, Mexique, Rwanda, Suède, Singapour, Turquie, États-Unis d'Amérique, Ouzbékistan, Autriche, Bulgarie, Benelux, Bélarus, Suisse, Chine, Cuba, Chypre, République tchèque, Allemagne, Égypte,

Espagne, France, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Kazakhstan, Lettonie, Mozambique, Namibie, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam (Protocole)

Priorité

- RU 2014-11-25 2014739480

Historiqu

- Enregistrement 2014-12-19 (Gazette 2015/33 du 2015-08-27)
- Refus total provisoire de protection pour États-Unis d'Amérique 2015-09-15 (Gazette 2015/38 du 2015-10-01)

Source OMPI



Notice complète

5 résultats trouvés pour votre requête : **globalone, dans les marques en vigueur en France**

- Notice complète

Marque communautaire

Marque : GLOBALONE

Note :

- Caractères standards
- Individual

Classification de Nice : 9 ; 16 ; 36

Produits et services

- 9 Passerelle pour paiements électroniques, destinée à effectuer des paiements par le biais du commerce électronique, sans présentation de carte, sur des terminaux intégrés de points de vente, sur un terminal virtuel et une interface de programmation intégrée, par le biais d'une carte de crédit et d'une carte de paiement, d'une puce/EMV, applications mobiles pour le traitement de transactions effectuées par cartes magnétiques codées, cartes à puce, et cartes de communication en champ proche, cartes de crédit et cartes de paiement; Logiciels auxquels on peut intégrer des applications de paiement ou d'autres logiciels de fournisseurs indépendants de logiciels afin de transmettre des transactions financières à partir d'un terminal de paiement pour leur traitement, leur intégration électronique, leur exploitation et manuels de formation.
- 16 Manuels d'exploitation et de formation.
- 36 Passerelle pour paiements électroniques multidevises, permettant d'autoriser des transactions effectuées par carte bancaire, sans carte bancaire, par carte de paiement, EMV, sans présentation de carte et par terminal de point de vente dans une devise étrangère locale sélectionnée par le titulaire de la carte, le règlement parvenant au commerçant en plusieurs devises, des options de facturation non périodiques et par abonnement, des pages de paiement hébergées, la segmentation en unités - le stockage sécurisé de cartes, le routage intelligent de transactions; La récupération d'un refus de transaction, l'accès par terminal virtuel (en ligne) ou l'intégration directe par une interface de programmation standard (fournie au commerçant/partenaire), des outils de compte rendu et de rapprochement en ligne et en temps réel.

Déposant : PIVOTAL PAYMENTS CORPORATION, 1100 Boul. René-Lévesque West 9th Floor, H3B 4N4, Montreal,, Quebec, CA

Mandataire : RAPISARDI INTELLECTUAL PROPERTY LIMITED, 2A Collier House 163/169 Brompton Road, SW3 1PY, London, GB

Numéro : 13054135

Statut : Opposition à l'encontre de la demande

Date de dépôt / Enregistrement : 2014-07-04

Date prévue pour l'expiration : 2024-07-04

Langue : Anglais (Langue de dépôt) Italien (Deuxième langue)

Historique

- Publication 2014-08-19 (2014/153)

- Proprietor - Change of name and address*
- Representative - Change of name and professional address

Opposition

- 002439068 2014-11-18 // 32839

Source OHMI

GLOBALONE /



Comparaison des signes :

Les signes n'étant pas en tous points identiques, il y a lieu de rechercher la présence d'un risque de confusion.

Ce risque découle ici de façon évidente de la stricte identité des éléments verbaux des deux marques, la marque antérieure étant en ce qui la concerne une marque PUREMENT VERBALE.

Elle se retrouve donc intégralement et exactement reproduite dans le signe qui est l'objet de la demande contestée, assorti simplement d'un logotype formé de trois pointes de flèches ou rois « V » ou trois figures anguleuses (?) dirigées vers le centre et formant l'image d'une étoile ou d'un bonhomme stylisé.

Il va de soi que la perception que le consommateur de référence peut avoir du signe verbal n'est pas altérée par la présence ou l'absence d'un logo juxtaposé, qui vient seulement ajouter un élément de fantaisie parfaitement individualisé.

Les signes dénominatifs exercent à eux-seuls le pouvoir attractif des marques, la marque seconde pouvant ici simplement apparaître comme une variante de la première, comme cela est souvent le cas (la marque est fréquemment utilisée soit sous forme verbale soit avec son logo, parfois le logo seul selon les circonstances).

Dans un cas de ce type, le risque de confusion est inévitable et indiscutable.